

## Conseil du Centre

78<sup>e</sup> session, Turin, 29-30 octobre 2015

CC 78/4/5

---

**POUR INFORMATION**

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2014

### Introduction

1. Lors de la 77<sup>e</sup> session du Conseil du Centre (octobre 2014), le Chef auditeur interne du Bureau international du Travail (BIT), qui est aussi l'auditeur interne du Centre, a présenté au Conseil un rapport sur les principaux résultats de l'audit interne et des missions d'enquête effectués au Centre en 2013<sup>1</sup>.
2. Sur la base d'une évaluation des risques concernant les processus métiers du Centre, le Bureau de l'audit interne (IAO) a enquêté et présenté en 2013 un rapport sur trois questions d'assurance-qualité:
  - deux des rapports concernaient des audits entamés en 2012 et menés par des consultants externes engagés par l'IAO. Ces audits portaient sur la méthodologie d'imputation des coûts utilisées pour la tarification des activités de formation et pour le partage des coûts avec les deux autres agences des Nations Unies présentes sur le campus, à savoir l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU);
  - un rapport sur l'audit de l'application Oracle e-Business et du système bancaire utilisé pour le paiement des salaires, dont le rapport final a été publié en octobre 2013.
3. Le présent document aborde les mesures de suivi prises par le Centre en 2014 pour donner application aux recommandations de l'IAO contenues dans les rapports d'audit susmentionnés, ainsi que le statut des recommandations préalablement rapportées au Conseil. Toutes les recommandations prioritaires contenues dans le rapport de 2014 du Chef auditeur interne, les réponses apportées par le Centre et les détails des actions de suivi achevées figurent à l'annexe.
4. Le Centre continuera à travailler avec le Chef auditeur interne et le tiendra informé des progrès réalisés dans l'application des recommandations encore en suspens.

Turin, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

---

<sup>1</sup> CC 77/7/2.



N°	Recommandation	Réponse du Centre	État de mise en œuvre
<b>Tarification des activités de formation du Centre et partage des coûts sur le campus</b>			
1	Examiner le modèle d'imputation des coûts afin de calculer de manière plus précise les contributions aux coûts fixes et de fournir des informations de gestion utiles pour la prise de décisions.	Le Centre applique des politiques de tarification différentes pour ses activités de formation et les programmes de master, qui font l'objet d'une révision annuelle. Une nouvelle politique de tarification pour les réponses aux appels d'offres soumises dans le cadre de consortiums est en cours d'élaboration (juillet 2015).	En cours
2	Examiner la possibilité d'utiliser mieux les systèmes informatiques afin de soutenir le modèle d'imputation en tenant compte des considérations relatives à la rentabilité.	Différentes options ont été présentées et étudiées par les développeurs potentiels, considérant l'utilisation des plateformes existantes. Ces options n'étaient pas viables.	Plus jugé faisable
3	<p>Revoir la méthodologie de partage des coûts afin d'appliquer un système de recouvrement des coûts plus cohérent et plus équitable pour le Centre, l'ECSNU et l'UNICRI.</p> <p>Formaliser l'approche à travers un document de politique, afin de faciliter les révisions futures rendues nécessaires par les changements de l'environnement du campus ou des accords avec les autres agences.</p>	<p>Le rapport des consultants a été transmis à l'ECSNU et à l'UNICRI en décembre 2013. Les premières discussions avec ces deux institutions ont eu lieu en mars 2014. En août 2015, des discussions ont eu lieu avec l'UNICRI pour trouver un arrangement sur l'application de l'accord actuel.</p> <p>Des procédures détaillées ont été préparées et expliquent la méthodologie de partage de coûts avec l'ECSNU et l'UNICRI.</p>	Achevé
4	Entamer des discussions avec l'ECSNU et l'UNICRI sur la révision des accords de partage des coûts.	Les parties aux accords de partage des coûts sont l'OIT et les Nations Unies. Toute modification de ces accords doit être convenue entre elles. Le Centre a fait part aux Nations Unies, à l'ECSNU et à l'UNICRI de la volonté de l'OIT de revoir ces accords.	Plus jugé faisable

---

**Application Oracle e-Business**

<b>1</b>	Examiner la sécurité des opérations bancaires par voie électronique et renforcer les contrôles correspondants.	Le Centre a procédé à tous les examens nécessaires afin d'assurer une correcte répartition des tâches et de mettre en place les contrôles internes appropriés.	Achévé
<b>2</b>	Examiner les contrôles exercés dans l'utilisation du système financier et comptable et dans le suivi du respect de la politique de sécurité informatique.	Le Centre a revu son processus de gestion du changement informatique afin d'aborder ces questions.	Achévé